

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

5^{ème} COURSE DE CÔTE VHC de NEFFIÈS

Les 6 et 7 mars 2021

Règlement V1 - 19.11.2020

Les courses de côtes Françaises sont organisées conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses Annexes, aux règlements sportifs de la FFSA et au règlement particulier de chaque course de côte.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée organise les 6 et 7 mars 2021 en doublure de la compétition dénommée « 29^{ème} Course de Côte de Neffîès » avec le concours de la ville de Neffîès sous le patronage des Avant-Monts du Centre Hérault, une compétition automobile Régionale de Véhicules Historique de Compétition dénommée :

«5^{ème} Course de Côte VHC de Neffîès »

Cette compétition compte pour :

- Le Championnat de la Ligue Occitanie Méditerranée 2021
- Le Challenge ASA Montpellier Méditerranée 2021

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée sous le numéro : **CC1/2021** en date du : **jeudi 19 novembre 2020** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro : **5** en date du : **jeudi 19 novembre 2020**

ORGANISATEUR TECHNIQUE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée Allée des Loisirs 34250 Palavas les Flots
Téléphone : 06 17 55 16 47

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Claude MARY	n° 1622/0805
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean-Claude CHRISTOL	n° 15590/0811
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Michèle BASCOUL	n° 149759/0808
Directeur de Course	M. Marc CIER	n° 2942/0706
Directeur de Course Adjoint	M. François ANDREANI	n° 132975/0715
Commissaire Technique responsable	M. Christian MANGEMATIN	n° 6507/0801
Commissaire Technique adjoint	M. Michel MOLINES	n° 9502/0801
Commissaire Technique adjoint	M. Sébastien BOUSQUET	n° 243494/0811
Chargé de la mise en place des moyens	M. Jean-Charles MASSU	n° 5048/0811
Médecin responsable	Dr. Jean-Claude DESLANDES	n° 223706/0811
Chargé des relations avec les concurrents Responsable	M. Thierry LEFOLL	n° 58387/0809
Chargé des relations avec les concurrents	M. Thierry GRAUBY	n° 163786/0811
Chargé des Commissaires de route	Mme Christine GRAUBY	n° 163787/0811
Chronométrateur responsable	Mme Sophie LIMOUZY	n° 243147/0811
Chronométrateur	M. Jean-Louis ALLE	n° 2267/0805
Observateur Ligue	M.	

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement :	Dès réception des numéros d'agrément Ligue et FFSA
Ouverture des engagements :	A la même date que la parution du règlement
Clôture des engagements :	mardi 2 mars 2021 à minuit
Publication de la liste des engagés :	vendredi 5 mars 2021 à 0h00

Vérifications administratives :	Salle de l'ancien Couvent, Place de l'ancien Couvent, à côté de la Mairie de Neffîès : samedi 6 mars 2021 de 15h à 19h
	Aux ateliers municipaux avenue de la Restclauze à Neffîès : dimanche 7 mars 2021 de 7h à 7h15
Vérifications techniques :	Devant les ateliers municipaux avenue de la Restclauze à Neffîès : samedi 6 mars 2021 de 15h15 à 19h15 dimanche 7 mars 2021 de 7h15 à 7h30
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :	dimanche 7 mars 2021 à 8h00

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : salle de l'ancien Couvent, Place de l'ancien Couvent, à côté de la Mairie de Neffiès :
samedi 6 mars 2021 à 18h00

Briefing des commissaires : Aux ateliers municipaux avenue de la Restclauze Neffiès.
dimanche 7 mars 2021 à 7h30

Essais non chronométrés facultatifs (1 montée) : dimanche 7 mars 2021 de 8h15 à 9h30
100 voitures modernes et 50 voitures VHC admises avec un départ toutes les 30 secondes font 1h15 soit, de 8h15 à 9h30
(Art 1.2.2 règlement montagne)

En cas de retard, les essais non chronométrés facultatifs se termineront impérativement à l'heure prévue, quel qu'en serait la raison et même si tous les concurrents n'auraient pu y participer, (sortie de route, public indiscipliné, mauvais temps, etc...)

En cas de concurrents non présentés au départ pendant 5 minutes, les essais non chronométrés seront écourtés, à la discrétion du Directeur de Course.

Briefing aux pilotes écrit remis pendant les vérifications : samedi 6 mars 2021 de 15h à 19h
dimanche 7 mars 2021 de 7h à 7h15

Essais chronométrés (2 montées) : dimanche 7 mars 2021 de 9h30 à 12h45

A l'issue des essais, affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : dimanche 7 mars 2021 à 13h00

Courses 1^{ère} montée dimanche 7 mars 2021 à partir de 13h30 avant les véhicules moderne.
2^{ème} montée à la suite de la première montée, avant les véhicules moderne.
3^{ème} montée à la suite de la deuxième montée, avant les véhicules moderne.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par le Directeur de Course. Les concurrents en seront informés par affichage officiel sur le panneau situé près de la ligne de départ.

Affichage des résultats provisoire 30 minutes après la fin de la dernière montée chronométrée, panneau d'affichage officiel proche ligne de départ.

Podium et remise des prix 1h00 après l'affichage du classement officiel définitif (VHC et Moderne), salle polyvalente de Neffiès.

1.3P. VÉRIFICATIONS

Vérifications administratives : Salle de l'ancien Couvent, Place de l'ancien Couvent, à côté de la Mairie de Neffiès :
samedi 6 mars 2021 de 15h à 19h

Aux ateliers municipaux avenue de la Restclauze à Neffiès :
dimanche 7 mars 2021 de 7h à 7h15

Vérifications techniques : Devant les ateliers municipaux avenue de la Restclauze à Neffiès :
samedi 6 mars 2021 de 15h15 à 19h15
dimanche 7 mars 2021 de 7h15 à 7h30

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage CARMINATI, route de Pézenas à Roujan.
Le taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC.

1.4P. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Les doubles montes sont autorisées, elles seront effectuées en début de chaque montée.

Le retour des doubles monte se fera devant le véhicule de direction de course, à la fin des doubles montes.

Le changement de pilote et le retournement s'effectuera sur la D35 avant la grille de départ dans le sens de la course ou dans le parc concurrent sans retarder la compétition. Chaque voiture devra intégrer sa place dans la file de départ selon l'ordre établi.

Pendant la manifestation, des permanences se tiendront :

- Salle de l'ancien Couvent, Place de l'ancien Couvent, pendant les vérifications administratives de 14h30 à 19h15 samedi 6 mars 2021. Téléphone de la permanence : 06,09,09,85,83
- Près de la ligne de départ pendant les vérifications administratives du dimanche, les essais et la course de 7h à la fin du délai de réclamation dimanche 7 mars 2021. Téléphone de la permanence : 06,09,09,85,83

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Voir règlement de la compétition régionale dénommée « 29^{ème} Courses de Côte de Neffiès 2021 » et/ou le règlement standard des Courses de Côtes 2020 ou 2021 si paru.

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement et jusqu'au mardi 2 mars 2021 à minuit, à l'adresse suivante :

ASA Montpellier Méditerranée
Allée des Loisirs 34250 Palavas les Flots
Tél : 06 17 55 16 47

Les droits d'engagement sont fixés à 220 €, réduit à **120 €** pour les Concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Pour être valables, les engagements devront être accompagné des droits d'engagement.

Des titres de participation « Régional Montagne » seront délivrés pendant les vérifications administratives au tarif de : **65 €**

Pour les titres de participation, un certificat Médical ne présentant pas de contre-indication à la pratique du sport automobile de moins de 6 mois devra être fourni par le concurrent.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50 (VHC et Moderne confondu), les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures VHC admises est fixé à 50.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaire d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date et heure de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côtes VHC (voir paragraphe des règles spécifiques courses de côte VHC « condition d'admission des voitures »).

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Courses de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côtes 2020 ou 2021 si paru.

Les pilotes inscrits au Championnat de France de la montagne VHC ayant un numéro attribué à l'année et souhaitant le conserver devront prévenir lors de l'engagement.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif international et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENTS DU PILOTE

Se rapporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITÉS

Les publicités obligatoires (non rachetables) seront communiquées par un additif.

Les publicités optionnelles (rachetables) seront communiquées par un additif.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives, un contrôle par élargement sera effectué.

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les Concurrents de la course de côte VHC partiront devant les Concurrents de la course de support.

La Course de Côte VHC de Neffiès a le parcours suivant :

D15 sortie de Neffiès en direction de Cabrières

Départ : sur la D15 sortie de Neffiès, lieu-dit « La Vierge » en direction de Cabrières.

Arrivée : sur la D15 lieu-dit « La Grange de Coudère » 1,5 km plus loin en direction de Cabrières

Pente moyenne : 5%

Longueur du parcours : 1,5 km

Parc de départ : sur la D15 côté droit dans le sens de la course, 200m avant la ligne de départ.

Parc d'arrivée : sur la D15 après la ligne d'arrivée, à droite dans le sens contraire de la course.

Accès à la route de course : par la D15 entre le village de Neffiès en direction de Cabrières jusqu'à la ligne de départ.

La course se déroulera en 3 montées sauf, cas de force majeure.

ORDRE DE DÉPART

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la compétition régionale moderne, départ arrêté, moteur en marche.

La procédure de départ se fera aux feux tricolores. En cas de panne des feux, le chronométrateur donnera le départ selon la procédure classique, à la main, les heures exactes du départ et de l'arrivée seront dans les deux modes de départ relevés par les cellules de chronométrage.

Les départs seront espacés de 30 secondes, sous réserve de modification par le directeur de course.

Rappel : à l'allumage du feu vert le pilote dispose de 10 secondes pour prendre le départ. Pour les Courses, afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant le premier. Article 9.P du R.P. type de la FFSA 2020.

FILE DE DÉPART

File de départ : 200m avant la ligne de départ sur le côté droit dans le sens de la course.

Rappel : Les Pilotes devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet au minimum 10 minutes avant leur heure de départ prévue et dans l'ordre établi. Le concurrent dont le Pilote ne se sera pas présenté à l'heure, pourra être exclu de la montée.

Modalités de retour au départ : en convoi, devant le véhicule de direction de course en même temps que les doubles montes des véhicules modernes.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

POUR LES ESSAIS CHRONOMÉTRÉS

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

POUR LES COURSES

La compétition se disputera en trois montées. Pour le classement le meilleur temps réalisé sur une montée sera retenu.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents.

Elles devront être sur les bâches et non chargés dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacun des groupes.
- Un classement séparé pour chacune des classes.
- Un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B).
- Un classement série A et série B séparées.
- Un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition.

Les voitures du groupe Classic de compétition ne figureront dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés par une coupe.

Rappel : Tout pilote classé qui ne se présentera pas à la remise des prix perdra le bénéfice de son prix.

10.1P. REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le dimanche 7 mars 2021 à la salle polyvalente de Neffiès, à la même heure que la remise des prix pour la compétition moderne, elle débutera par la remise des récompenses de la compétition VHC et se terminera par la remise des prix de la compétition moderne.